

# UNE NOUVELLE PLAINTE EN JUSTICE DE LA LDH CONTRE LES PROPOS RACISTES DE L'ÉLU JOCELYN DESSIGNY

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 19 FÉVRIER 2024

Lors d'une cérémonie de vœux présentés pour l'année 2024 dans la commune de Chierry, le 18 janvier 2024, Jocelyn Dessigny, député du Rassemblement national (RN), a récidivé dans la tenue de propos indignes.

A cette occasion, cet amateur de paroles injurieuses, déjà qualifié de « champion du sexisme » dans la presse et sanctionné par l'Assemblée nationale pour ses déclarations, a usé du bouc émissaire préféré de l'extrême droite en faisant un lien direct entre des actes criminels et l'immigration. Alors qu'il évoquait l'insécurité de l'Aisne, il a déclaré : « *Chaque fois, j'ai dénoncé et condamné ces crimes et ces agressions, je fais le lien entre ces crimes et l'augmentation de la population subsaharienne qui nous vient d'Île-de-France. (...). Allons-nous rester les bras croisés devant ce problème ?* ».

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) annonce porter plainte à l'encontre de Monsieur Dessigny pour ces propos qui, pris dans la globalité du discours prononcé, sont non seulement choquants mais aussi susceptibles de poursuites au titre de l'infraction visée à l'article 24 alinéa 7 de la loi du 29 juillet 1881 qui incrimine la provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Face à la généralisation des discours de haine et la normalisation des idées d'extrême droite, la LDH rappelle fermement que le racisme n'est pas une opinion mais un délit. Elle continuera son action contre tout acte ou propos condamnable.

LDH

Fondée en 1898

